

Consultation électronique de
l'Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
du 9 décembre 2020

Extrait des délibérations

**Délibération sur le budget primitif 2021
de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.**

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes consultée par voie électronique, le 9 décembre 2020,

- vu l'article 35 du règlement intérieur de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- vu l'article R.712-22-1 du code du commerce ;
- vu l'avis de la commission des finances du 3 décembre,
- vu la présentation faite du budget primitif 2021 au Bureau du 25 novembre 2020 et l'avis favorable recueilli à l'unanimité ;

demande à l'Assemblée Générale d'approuver le budget primitif 2021 de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 60
Votants : 93

Voix pour : 93
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme
le 17 décembre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes
Philippe GUERAND

